PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

19 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 octobre 2026, à 20 h.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

219-10-26 <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Appui à la Grande semaine des tout-petits – 16 au 22 novembre 2026;
- Entente de partenariat avec les municipalités de Duhamel-Ouest et de Moffet - Conférence *Oser la Terre* de Dominic Lamontagne;
- Motion de remerciement aux municipalités de Notre-Dame-du-Nord et de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'utilisation de leurs arénas.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
   5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026.
6. Administration :
   6.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2026;
   6.2 Calendrier des séances du conseil pour 2027;
   6.3 Période des Fêtes 2026-2027 — Fermeture du bureau municipal et de l'aréna Frère Arthur-Bergeron;

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

6.4 Avis de motion et dépôt du *Règlement nº 633 abrogeant le règlement nº 627 sur le versement d'une compensation financière pour l'entretien des chemins privés ouverts au public*;
6.5 Approbation — Soumission pour le remplacement du serveur;
6.6 Approbation — Budget révisé 2026 de l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien (OH).
7. Sécurité publique
8. Transport :
8.1 Adjudication de contrat — Appel d'offres public VM-2026-TP-04 – Fourniture de sable abrasif.
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être
11. Urbanisme et développement du territoire
12. Loisirs et culture :
12.1 Entente relative à l'utilisation des locaux de l'aréna Frère Arthur-Bergeron par Les Pirates de Ville-Marie;
12.2 Recommandations de la Ville de Ville-Marie concernant les bâtiments à potentiel patrimonial.
13. Divers :
13.1 Appui à la Grande semaine des tout-petits – 16 au 22 novembre 2026;
13.2 Entente de partenariat avec les municipalités de Duhamel-Ouest et de Moffet - Conférence *Oser la Terre* de Dominic Lamontagne;
13.3 Motion de remerciement aux municipalités de Notre-Dame-du-Nord et de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'utilisation de leurs arénas.
14. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

220-10-26 5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

6. ADMINISTRATION

221-10-26 6.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2026

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de septembre 2026, s'élevant à 100 146,86 $, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 96 970,25 $ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2026 s'élevant à 259 463,91 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

222-10-26 6.2 Calendrier des séances du conseil pour 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune desdites séances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027 :

Lundi 18 janvier 2027	Lundi 19 juillet 2027
Lundi 15 février 2027	Lundi 23 août 2027
Lundi 8 mars 2027	Mardi 7 septembre 2027
Lundi 22 mars 2027	Lundi 20 septembre 2027
Lundi 5 avril 2027	Lundi 4 octobre 2027
Lundi 19 avril 2027	Lundi 18 octobre 2027
Lundi 3 mai 2027	Lundi 8 novembre 2027
Lundi 17 mai 2027	Lundi 22 novembre 2027
Lundi 7 juin 2027	Lundi 6 décembre 2027
Lundi 21 juin 2027	Lundi 20 décembre 2027

DE FIXER l'heure de début des séances à 20 h.

DE PUBLIER un avis public concernant le présent calendrier, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

223-10-26 6.3 Période des Fêtes 2026-2027 — Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, le bureau municipal est fermé pendant la période des Fêtes;

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

CONSIDÉRANT la période de fermeture proposée pour la période des Fêtes 2026 — 2027, soit du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2026 — 2027, soit du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

224-10-26 6.4 Avis de motion et dépôt du *Règlement n^o^ 633 abrogeant le règlement n^o^ 627 sur le versement d'une compensation financière pour l'entretien des chemins privés ouverts au public*

M. Yves S. Bergeron, conseiller, propose de donner avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n^o^ 633 abrogeant le règlement n^o^ 627 sur le versement d'une compensation financière pour l'entretien des chemins privés ouverts au public*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

Le vote est demandé :

Pour : 5
Contre : 1

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

225-10-26 6.5 Approbation — Soumission pour le remplacement du serveur

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au remplacement de son serveur informatique;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement aurait dû être effectué en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration a choisi de reporter ce remplacement à l'année 2027 en raison des travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Karine Demers, a demandé une soumission à l'entreprise Services informatiques Logitem — Hamster, pour le remplacement du serveur;

CONSIDÉRANT QUE les prix ont considérablement augmenté par rapport à l'année 2025 et que l'entreprise Services informatiques Logitem – Hamster prévoit encore des augmentations dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Karine Demers, estime qu'il serait préférable de passer commande maintenant afin de profiter des taux actuels;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Services informatiques Logitem – Hamster a transmis à la directrice générale, Mme Karine Demers, une soumission répondant aux besoins de la Ville d'un montant de 41 761 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement n^{o} 541 sur la gestion contractuelle* permet d'octroyer un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'achat du serveur informatique auprès de l'entreprise Services informatiques Logitem — Hamster, comme décrit dans la soumission mentionnée ci-dessus, pour un montant de 41 761 $, plus les taxes applicables.

DE FINANCER la dépense par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-10-26 6.6 Approbation — Budget révisé 2026 de l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien (OH)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien a présenté, le 6 octobre 2026, un rapport d'approbation révisé pour son budget 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont examiné le rapport;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière, la Ville de Ville-Marie doit approuver le budget;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget 2026, révisé le 6 octobre 2026, de l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

8. TRANSPORT

227-10-26 8.1 Adjudication de contrat — Appel d'offres public VM-2026-TP-04 – Fourniture de sable abrasif

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2026-TP-04 pour la fourniture de sable abrasif s'est déroulée le 8 octobre 2026 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées et qu'elles sont conformes :

- Transport Beaulé inc. : 17 400 $, prix avant taxes;
- Transport D. Barrette & Fils inc. : 12 950 $, prix avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transport D. Barrette & Fils inc. a déposé la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat pour l'appel d'offres VM-2026-TP-04 pour la fourniture de sable abrasif à l'entreprise Transport D. Barrette & Fils inc., d'une somme de 12 950 $, plus les taxes applicables, selon les conditions de l'appel d'offres.

DE FINANCER la dépense par le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans objet.

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.

12. LOISIRS ET CULTURE

228-10-26 12.1 Entente relative à l'utilisation des locaux de l'aréna Frère Arthur-Bergeron par Les Pirates de Ville-Marie

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre la Ville de Ville-Marie et la corporation 10082295 Canada inc. faisant affaire sous la raison sociale Les Pirates de Ville-Marie pour l'utilisation des locaux de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir des obligations et responsabilités de chacune des parties;

CONSIDÉRANT QU'une entente est déposée pour la saison 2026-2027 et que celle-ci sera valide pour un (1) an à compter de sa signature;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SIGNER l'entente entre la Ville de Ville-Marie et la corporation 10082295 Canada inc. faisant affaire sous la raison sociale Les Pirates de Ville-Marie concernant l'utilisation des locaux de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron pour la saison 2026-2027.

D'AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, et la directrice générale, Mme Karine Demers, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

D'AUTORISER la corporation 10082295 Canada inc. à procéder à la demande annuelle d'un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'opération du bar situé à l'intérieur de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

229-10-26 12.2 <u>Recommandations de la Ville de Ville-Marie concernant les bâtiments à potentiel patrimonial</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue (MRCT) a transmis à la Ville de Ville-Marie une liste de bâtiments présentant un potentiel patrimonial afin de consulter la Ville dans le cadre de sa démarche d'identification des immeubles d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la liste transmise et ont procédé à son analyse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite contribuer à la reconnaissance et à la préservation du patrimoine bâti de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE certains bâtiments qui, selon le conseil municipal, présentent un intérêt patrimonial ne figurent pas sur la liste soumise par la MRCT;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie recommande à la MRC de Témiscamingue d'inclure à sa liste des bâtiments présentant un potentiel patrimonial les immeubles suivants :

- Matricule 0943 44 7849 – 3, rue des Oblats Nord;
- Matricule 0943-20 3040 – 2, rue Maisonneuve;
- Matricule 0943 02 8966 – 8, rue Notre-Dame Nord;
- Matricule 0943 02 7789 – 10, rue Notre-Dame Nord;

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

- Matricule 0943 03 5438 – 14, rue Notre-Dame Nord;
- Matricule 0843 86 7279 – 28, rue Notre-Dame Nord;
- Matricule 0943 11 6520 – 9, rue Notre-Dame Sud;
- Matricule 0943 10 7595 – 11, rue Notre-Dame Sud;
- Matricule 0943 10 8575 – 15, rue Notre-Dame Sud;
- Matricule 0943 36 8729 – 8, rue Saint-Gabriel Nord;
- Matricule 0943 24 1009 – 8, rue Sainte-Anne;
- Matricule 0943 12 5045 – 10, rue Sainte-Anne;
- Matricule 0943 03 7000 – 7, rue Notre-Dame-de-Lourdes;
- Matricule 0943 05 7242 – 9, rue Notre-Dame-de-Lourdes;
- Matricule 0943 21 4595 – 7, rue Saint-Jean-Baptiste Sud
- Matricule 0943 31 1080 – 10, rue Saint-Michel;
- Matricule 0943 12 6050 – 11, rue Sainte-Anne;
- Matricule 0943 12 9570 – 13, rue Sainte-Anne;
- Matricule 0843 77 9505 – 2, rue Simard Ouest.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Témiscamingue afin que les bâtiments identifiés soient considérés dans le cadre de sa démarche d'identification des immeubles d'intérêt patrimonial et de l'adoption de sa liste.

QUE cette recommandation ne constitue pas, à elle seule, une désignation officielle des bâtiments ni une confirmation de leur statut patrimonial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

230-10-26 13.1 Appui à la Grande semaine des tout-petits – 16 au 22 novembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le Collectif petite enfance tiendra, du 16 au 22 novembre 2026, la 11e édition de la Grande semaine des tout-petits;

CONSIDÉRANT QUE cette mobilisation vise à faire de la petite enfance une priorité sociétale et à rappeler l'importance d'agir collectivement pour favoriser le plein développement et l'égalité des chances de tous les tout-petits;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à poser un geste simple, mais hautement symbolique, afin de témoigner de leur engagement envers les tout-petits et les familles, en participant à la 4e édition du lever des drapeaux qui aura lieu le 16 novembre 2026 en partenariat avec Espace MUNI;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la 11e édition de la Grande semaine des tout-petits, du 16 au 22 novembre 2026, en en faisant la promotion sur les réseaux sociaux de la Ville.

DE DÉCLARER que la petite enfance est une priorité sociétale et de rappeler l'importance d'agir collectivement pour favoriser le plein développement et l'égalité des chances de tous les tout-petits.



DE NE PAS PARTICIPER à la 4e édition du lever des drapeaux qui aura lieu le 16 novembre 2026 en partenariat avec Espace MUNI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-10-26 13.2 Entente de partenariat avec les municipalités de Duhamel-Ouest et de Moffet - Conférence *Oser la Terre* de Dominic Lamontagne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie valorise la protection des terres agricoles, la vie communautaire et le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la conférence *Oser la Terre*, avec Dominic Lamontagne, vise à promouvoir l'autonomie alimentaire, l'agriculture de proximité et la réflexion citoyenne sur la résilience alimentaire, en cohérence avec les valeurs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite saisir l'opportunité de collaborer avec les municipalités de Duhamel-Ouest et de Moffet pour présenter cette conférence les 27 et 28 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir financièrement ce partenariat jusqu'à concurrence de 2 500 $, le montant exact étant déterminé selon les besoins réels et les informations fournies par les organisateurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la participation de la Ville, en partenariat avec les municipalités de Duhamel-Ouest et de Moffet pour présenter la conférence *Oser la Terre*, avec Dominic Lamontagne, les 27 et 28 novembre 2026.

DE SOUTENIR financièrement ce partenariat jusqu'à concurrence de 2 500 $, le montant exact étant déterminé selon les besoins réels et les informations fournies par les organisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-10-26 13.3 Motion de remerciement aux municipalités de Notre-Dame-du-Nord et de Saint-Bruno-de-Guigues pour l'utilisation de leurs arénas

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement du système de réfrigération a retardé l'ouverture de l'aréna Frère Arthur-Bergeron pour la saison 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et de Saint-Bruno-de-Guigues ont accueilli, dans leurs arénas respectifs, des activités qui auraient dû se tenir à l'aréna Frère Arthur-Bergeron de Ville-Marie, notamment des matchs de la Greater Metro Hockey League, dans laquelle évoluent Les Pirates de Ville-Marie; des activités du Club de patinage artistique Les Tourbillons de Ville-Marie, ainsi que des activités de l'Association de hockey mineur du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REMERCIER les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et de Saint-Bruno-de-Guigues d'avoir accueilli, dans leurs arénas respectifs, des activités qui auraient dû se tenir à l'aréna Frère Arthur-Bergeron de Ville-Marie pour le début de la saison 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

233-10-26 Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ
Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ
Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes.*